

DECRET N°2012-343 DU 02 OCTOBRE 2012

portant approbation du budget prévisionnel de l'Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux (ABePEC) pour l'exercice 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu** le décret n°2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2008-515 du 08 septembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce;
- Vu** le décret n° 2008-11 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2007-188 du 20 avril 2007 portant approbation des statuts de l'Agence Béninoise des Echanges Commerciaux ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 février 2012.

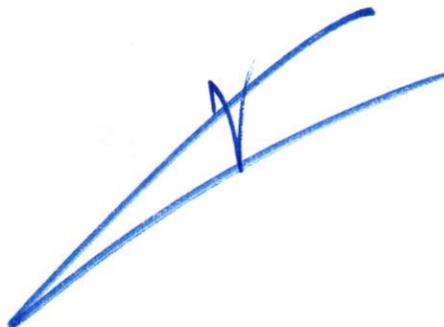
DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux (ABePEC) pour l'exercice 2012 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

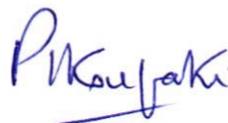
Fait à Cotonou, le 02 octobre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



D' Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du
Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce,
des Petites et Moyennes Entreprises,



Jonas GBIAN



Madina SEPHOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HCJ 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCGEPPDDDS 4 MEF 4 MICPME 4 AUTRES
MINISTERES 23S GG 4 DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-IGE 4
UAC ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.

